



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

21^{ème} séance

<u>Table des matières</u>	RAPPORT
1. Introduction	1
2. Inventaires des travaux	1
3. Nature des travaux	2
3.1. Routes communales	2
3.2. Murs communaux	2
3.3. Eclairage public	2
4. Conclusion	3
5. Projet d'arrêté	4
	DU
	CONSEIL COMMUNAL
	AU
	CONSEIL GÉNÉRAL
	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Comme chaque année, depuis 1996, nous avons l'avantage de vous soumettre une campagne d'assainissement des routes et murs communaux, situés dans les périmètres interne et externe au village. En effet, plusieurs de nos routes et murs ne peuvent plus être simplement réparés dans le cadre de travaux d'entretien légers, ceux-ci exigeant une réfection nettement plus conséquente.

2. Inventaires des travaux

Ainsi, le Conseil communal a établi un inventaire des routes et murs communaux défectueux méritant un assainissement urgent. Cette année, nous avons réalisé des travaux d'entretien pour un montant de CHF 54'828.00 (valeur au 2 novembre 2020) sur les axes suivants :

- Chemin de la Raye
- Chemin d'Egleri est
- Chemin des Râpes
- Chemin des Plaines
- Chemin de la Musinière

Les travaux entrepris cette année l'ont été sous forme de colmatage de fissures et de gravillonnage sur certains tronçons. Des bandes de tapis bitumineux ont aussi été posées sur des segments de certains chemins.

A titre de comparaison, le coût des travaux réalisés en 2019 s'est élevé à CHF 177'330.85.

Le nouvel inventaire des axes à refaire se présente comme suit pour 2021 :

- Chemin des Sources
- Chemin d'Egleri ouest
- Chemin des Rochettes
- Chemin des Carrières nord
- Chemin des Deleynes ouest.

Bien que la liste précitée ne représente qu'une partie des travaux devant être entrepris sur notre réseau des routes communales ces prochaines années, il faudra attendre la fin de l'hiver pour voir la dégradation réelle des routes. Par conséquent, le Conseil communal entend, par le biais de cette demande de crédit-cadre, poursuivre son effort d'assainissement sur les chemins et murs en question.

En outre, conformément à l'inventaire des murs de Saint-Blaise établi en 1997 - document faisant partie intégrante de notre règlement et plan d'aménagement - certains de nos murs demandent encore des réfections si l'on veut éviter toute dégradation irréversible et maintenir en état ce précieux patrimoine communal.

3. Nature des travaux

3.1. Routes communales

Le Conseil communal s'est attaché à étudier différentes variantes de réfection possibles en fonction de la nature du revêtement et de l'état de chaque chemin. L'Exécutif a retenu les variantes suivantes, qui représentent, qualitativement et financièrement parlant, de bonnes solutions :

- Colmatage de fissures et purges nécessaires
- Réfection de la surface bitumineuse avec une couche d'usure de 4 à 5 cm.
- Mise à niveau des regards et grilles
- Gravillonnage
- Blow-Patcher
- Chaille ou grave compactée pour les chemins agricoles.

3.2. Murs communaux

- Piquage et réfection des joints
- Démontage ponctuel et remontage avec les pierres existantes et apport de nouvelles pierres.

3.3. Eclairage public

Ce crédit doit nous permettre de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement du réseau, suite à de nouvelles constructions ou à des transformations pour tendre à un éclairage public intelligent en LED. C'est pourquoi une somme de CHF 30'000.00 supérieurs au montant usuel est comprise dans cette demande de crédit.

5. Projet d'arrêté

**ARRÊTÉ À L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT
DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION
DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX
AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

(du 10 décembre 2020)

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,

vu le rapport du Conseil communal, du 11 novembre 2020

entendu le rapport de la Commission des travaux publics,

sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de **CHF 140'000.00** est accordé au Conseil communal pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux et de l'éclairage public.

Art. 2.- Cette dépense sera amortie à raison de 10 % portée à charge du chapitre 61500 Routes communales pour les routes et de 5 % portés à la charge du chapitre 61500 pour l'Eclairage public.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Art. 4.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 10 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
le président le secrétaire

Marc Renaud

Eduardo dos Santos Dias